



Municipalité de Chartierville
27, rue St-Jean-Baptiste
Chartierville, Qc J0B 1K0

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

Conformément à l'article 956 du Code municipal du Québec, le conseil de la Municipalité de Chartierville tiendra une séance extraordinaire le lundi 2 décembre 2024 à 18 h 45, à la salle du conseil de Chartierville.

Lors de cette séance, les délibérations du conseil porteront exclusivement sur le budget de l'année 2025 et le programme triennal d'immobilisations 2025-2026-2027.

DONNÉ à Chartierville, ce 22^e jour du mois de novembre 2024.

Paméla Blais
Directrice générale et greffière – trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Paméla Blais, directrice générale et greffière trésorière de la Municipalité de Chartierville, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, ce vendredi 22 novembre 2024, entre 8 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 22^e jour de novembre 2024.

Paméla Blais
Directrice générale et greffière trésorière